



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-65

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

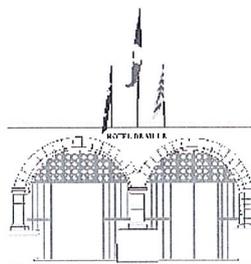
Dotation Politique de la Ville 2023 - Demande de subvention auprès de l'Etat, de l'Europe, du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de la Caisse d'allocations familiales.

M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la 'Dotation Politique de la Ville' financée par L'État, la ville de Perpignan bénéficie pour l'année 2023 d'une enveloppe financière de 2 967 878 €. Ces crédits sont attribués en vue de la réalisation des projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement correspondant aux objectifs fixés dans le contrat de ville. Le périmètre d'intervention peut être celui des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou correspondre à la logique de quartier vécu si ces projets bénéficient aux habitants des QPV.

Conformément aux orientations, la Ville propose une liste d'opérations susceptibles d'être retenues car s'insérant dans les axes thématiques du contrat de ville et permettant de conforter les actions mises en œuvre dans les quartiers :



OPERATION	Montant de l'opération HT	Subventions sollicitées DPV 2023	%	EUROPE	CD66	AUTRES	VILLE
NPNRU- Réaménagement de la place Rigaud en lien avec la création de bibliothèque Universitaire	1 068 101.70 €	854 481.00 €	80%				213 620.70 €
NPNRU-Aménagement d'un pole petite enfance Janic Lavigne	226 691.98 €	36 549.98 €	16%			190 142.00 €	0.00 €
Modernisation de l'éclairage des groupes scolaires Coubertin et Herriot/Zay/Curie	242 270.00 €	193 816.00 €	80%				48 454.00 €
Extension de la Vidéo-protection (installation de 26 caméras + mise a niveau centre de traitement des images + bornes SOS)	701 813.90 €	561 400.00 €	80%				140 413.90 €
Sécurisation des écoles (Automatisation des portails)	22 066.80 €	17 653.00 €	80%				4 413.80 €
Création d'une maison de quartier à proximité de la cité ensoleillée	1 444 360.00 €	616 000.00 €	43%	289 180.00 €	100 000.00 €	150 000.00 €	289 180.00 €
Restructuration du Groupe scolaire Emile Roudayre	1 078 035.75 €	752 400.00 €	70%		110 000.00 €		215 635.75 €

3 032 299.98 €

Le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser ces opérations et à solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2023, de l'Europe, du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de la Caisse d'allocation familiales ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230330-168703- DE -1-1

Accusé reçu le : 07 AVR. 2023

Affiché le : 07 AVR. 2023

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

